

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue le 15 juillet 2024 à 19h00 en public à la salle du Conseil municipal à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Chloé Boudreau, greffière-trésorière adjointe.

Absent :

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**
- 2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**110-07-2024**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 JUILLET 2024**

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Greffe et gestion administrative**
  - 3.1** Adoption des états financiers 2023
  - 3.2** Approbation pour octroi de mandat de gré à gré à la MRC de Lotbinière
  - 3.3** Signification d'intention d'adhésion au service de gestion des matières résiduelles réalisée par la MRC de Lotbinière
  - 3.4** Autorisation de signature et demande de subvention à Hydro-Québec pour l'éclairage du terrain de balle et de la patinoire
  - 3.5** Octroi de contrat de gré à gré à Excavation Lemay \$ fils pour le démantèlement de la patinoire
  - 3.6** Octroi de contrat de gré à gré à Agorasport
  - 3.7** Autorisation de signature et dépôt d'appel d'offres au SEAO
- 4. Sécurité publique**
- 5. Transport et hygiène du milieu**
- 6. Santé et bien-être**
- 7. Aménagement et urbanisme**
- 8. Développement économique**
- 9. Loisirs et culture**
- 10. Rapports des différents comités**
- 11. Divers**
- 12. Période de questions aux contribuables**
- 13. Levée de l'assemblée**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire est dispensée d'en faire la lecture;

En conséquence,  
Sur la proposition de Sébastien Leclerc,  
Il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Retraits / ajouts :

### 3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

111-07-2024

#### 3.1 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023**

TEL que prévoit l'article 176,1 du code municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2023 a été réalisée par MADAME Caroline Leduc, comptable agréé du Groupe RDL Victoriaville sencl, société de comptables professionnels agréés, lors d'une séance de travail;

En conséquence,  
Sur la proposition de, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents,

**D'ADOPTER** les états financiers vérifiés pour 2023, tels que présentés par Groupe RDL Victoriaville sencl, société de comptables professionnels agréés.

112-07-2024

#### 3.2 **APPROBATION POUR OCTROI DE MANDAT DE GRÉ À GRÉ À LA MRC DE LOTBINIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a des modifications à apporter au Règlement #2023-611, Règlement régissant la démolition des bâtiments patrimoniaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de la municipalité de Saint-Édouard diffère de celui des autres municipalités et de celui de la MRC de Lotbinière;

En conséquence,  
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE CONFIER** le mandat de modification du Règlement #2023-611 à la MRC de Lotbinière afin que celui-ci soit similaire au règlement des autres municipalités et qu'il soit conforme aux exigences de la MRC de Lotbinière

113-07-2024

#### 3.3 **SIGNIFICATION D'INTENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉALISÉE PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE**

**ATTENDU QUE** les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, ci-après « CM ») permettent aux municipalités locales de déléguer leur compétence à un autre organisme municipal ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a, en 2001, déclaré sa compétence à l'égard de toute la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire par l'adoption du *Règlement concernant les modalités et conditions administratives*

et financières relatives à l'exercice de la compétence pour la gestion des matières résiduelles 113-2001, en vertu de l'article 678.0.1 CM ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a par conséquent déjà compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, incluant la Municipalité de St-Édouard;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière offrira un service régional de collecte des matières résiduelles à compter du 1er janvier 2025 ;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE DEMANDER** à la MRC de Lotbinière d'exercer sa compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour la Municipalité de St-Édouard à compter du 1er janvier 2025 en autant que la gestion du service soit réalisée par la MRC de Lotbinière seulement et que l'entente concernant ce service soit équitable pour toutes les municipalités parties à l'entente ;

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la MRC de Lotbinière.

### 3.4

114-07-2024

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE ET DEMANDE DE SUBVENTION**

**CONSIDÉRANT** la réfection du terrain de balle en 2022 et celle de la patinoire en 2024 :

**CONSIDÉRANT** que l'éclairage est insuffisant et qu'il est actuellement au mercure;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal d'évoluer vers un développement durable;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE** faire les démarches auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir une subvention;

**DE** faire les démarches auprès d'un électricien afin d'avoir une soumission;

**D'**autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce projet.

### 3.5

115-07-2024

#### **OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À EXCAVATION LEMAY POUR LE DÉMANTÈLEMENT DE LA PATINOIRE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu une subvention du Programme PAFIRSPA afin de procéder à la réfection de la patinoire;

**ATTENDU QUE** 2 compagnies ont déposé des soumissions taxes en sus se lisant comme suit :

Construction Lemay	\$39 563
Excavation Lemay & fils Inc.	\$27 500

En conséquence,  
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

**D'ACCORDER** le contrat au plus bas soumissionnaire soit à Excavation Lemay & fils Inc. au montant de \$27 500 taxes en sus et conforme au devis.

116-07-2024

**3.6**  
**OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À AGORASPORTS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DES BANDES, PORTES ET GRILLAGES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu une subvention du Programme PAFIRSPA afin de procéder à la réfection de la patinoire;

**ATTENDU QUE** 4 compagnies ont déposé des soumissions taxes en sus se lisant comme suit :

Agorasports	\$59 300
Distribution Sports-loisirs	\$88 000
Omni-Tech	\$76 935,02
Profab2000	\$126 500

En conséquence,  
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

**D'ACCORDER** le contrat au plus bas soumissionnaire soit Agorasports au montant \$59 300 taxes en sus et conforme au devis.

117-07-2024

**3.7**  
**AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉPÔT D'APPEL D'OFFRES AU SEAO**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Édouard désire procéder à un appel d'offres pour l'octroi de contrat pour des travaux de béton;

En conséquence,  
Sur la proposition de Patrice Lemay, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

**DE MANDATER** la directrice générale à déposer l'appel d'offres au SEAO ainsi que de signer tout document relatif à ce dépôt.

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU**

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
7. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
9. LOISIRS ET CULTURE
10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS
11. DIVERS
12. PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES
  
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

118-07-2024

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,  
Sur la proposition de André Leclerc  
il est résolu unanimement par tous les conseillers présents :

**QUE** la séance soit levée à 20h40.

---

**Denise Poulin, Maire**

---

**Chloé Boudreau**  
**Greffière-trésorière adjointe**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

---

**Chloé Boudreau**  
**Greffière-trésorière adjointe**

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

**Denise Poulin, Maire**

